

**DECISION DU PRESIDENT DP2022-26
COMMANDES PUBLIQUES**

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la réglementation applicable aux marchés publics,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,*

Le Président :

ARTICLE 1ER : Rend compte des décisions prises en matière de commande publique :
Consultation FT2022_02 Acquisition de trois compacteurs à cartons pour les déchèteries
Entreprise : G GILLARD
Montant : 76 821 € HT
Notification : 27/05/2022

Consultation FT2022_03 Acquisition de deux compacteurs à ordures ménagères
Entreprise : G GILLARD
Montant : 65 300 € HT
Notification : 18/05/2022

Consultation FT2022_01 Acquisition d'un broyeur stationnaire de déchets verts issus de la déchèterie de Nérac
Entreprise : HANTSCH SAS
Montant : 123 300 € HT
Notification : 12/05/2022

A Aiguillon, le 15/06/2022,

Le Président,



AL
Gabin LORENZELLI